



## **Subventions communautaires liées à l'environnement Formulaire de demande**

La CNS croit en l'importance de protéger l'environnement et d'offrir au public sur son territoire des occasions de profiter, d'apprendre, et de faire l'expérience de la rivière. Le Programme de subventions aux projets communautaires liés à l'environnement encourage et appuie les événements qui favorisent l'utilisation récréative de nos rivières, protègent l'environnement ou commémorent l'histoire de notre patrimoine naturel. Les organismes sans but lucratif et les municipalités sont invités à postuler pour une subvention maximale de 300 \$ pour soutenir leur événement ou activité. Les demandes de financement après-coup ne sont pas admissibles.

### **Catégories admissibles aux subventions :**

#### Subventions pour activités favorisant la rivière

L'événement doit avoir lieu le long ou à proximité de la Nation Sud, du Saint-Laurent, de la rivière des Outaouais ou de leurs affluents, dans le territoire de compétence de la Conservation de la Nation Sud, ou avoir un lien clair et direct avec les rivières mentionnées.

#### Subventions pour projets communautaires de sensibilisation à l'environnement

L'événement doit promouvoir la protection de notre environnement naturel ou l'utilisation récréative de nos ressources naturelles.

#### Subventions agroenvironnementales

L'initiative agricole doit inclure une composante environnementale (c'est à dire la promotion de pratiques de gestion bénéfiques).

#### Subventions pour la mise en valeur du patrimoine

L'événement doit préserver ou promouvoir des caractéristiques du patrimoine naturel et / ou l'histoire axée sur l'environnement dans la juridiction de la CNS.

Les conditions générales sont décrites à la page 2 du présent formulaire de demande. Les candidats sont tenus de présenter une lettre d'une page avec ce formulaire de demande, détaillant comment leur événement répond à l'une ou plusieurs des catégories admissibles ci-dessus. La lettre doit également expliquer le choix de la date de l'événement, indiquer son emplacement et toutes les informations de contact nécessaires. Les candidats doivent indiquer comment les fonds de la CNS seront dépensés.

Pour plus d'informations ou pour soumettre une demande au Programme de subventions aux projets communautaires liés à l'environnement :

Conservation de la Nation Sud  
**Attn : Services des communications et de la sensibilisation**  
38, rue Victoria, C.P. 29, Finch, ON, K0C 1K0  
Téléphone : 1-877-984-2948  
Fax : 613-984-2872  
Courriel : [info@nation.on.ca](mailto:info@nation.on.ca)  
[www.nation.on.ca](http://www.nation.on.ca)



**Conditions générales pour l'approbation des subventions aux projets communautaires liés à l'environnement :**

1. Les subventions aux projets communautaires liés à l'environnement sont ouvertes aux organismes à but non lucratif et aux municipalités relevant de la compétence de la Conservation de la Nation Sud. L'événement doit avoir lieu dans le territoire de compétence de la Conservation de la Nation Sud.
2. Les demandes sont examinées sur le principe du premier arrivé, premier servi. La CNS se réserve le droit de limiter les subventions à une subvention par demandeur, par catégorie.
3. Les candidats doivent soumettre un formulaire de demande signé, et une lettre d'une page à la Conservation de la Nation Sud, décrivant :
  - a. La date de l'événement, son emplacement et toutes les informations de contact nécessaires ;
  - b. Comment l'événement répond aux critères de l'une ou plusieurs des catégories des subventions communautaires liées à l'environnement, et
  - c. Toutes autres subventions demandées et / ou approuvées pour l'événement, et comment les fonds de la CNS seront dépensés.

**La lettre de demande et le formulaire signé doivent être reçus dans les cinq jours ouvrables précédant la date prévue de l'événement.**

4. L'événement doit permettre la participation du public et / ou des écoles, soit en tant que participants ou spectateurs.
5. La promotion de l'événement doit être effectuée soit par le biais d'affiches, de la presse écrite, la radio, l'Internet ou tout autre moyen de publicité. Le logo de la CNS doit figurer sur tous les documents imprimés. Des copies de tous les documents promotionnels doivent être fournies à la Conservation de la Nation Sud.
6. La bannière, ou un drapeau, ou une affiche de la Conservation de la Nation Sud, doit figurer bien en évidence pour la durée de l'événement. Il est de la responsabilité du demandeur de coordonner la réception et le renvoi de la bannière / du drapeau / de l'affiche au bureau de la Conservation de la Nation Sud à Finch.
7. Des bacs de recyclage doivent être disponibles lors de l'événement et les organisateurs veillent à ce que le site soit correctement nettoyé après l'événement.
8. Il est de la responsabilité des candidats de prendre une bonne couverture d'assurance pour l'événement (et les activités liées à l'événement). L'Office de protection de la nature, à titre de commanditaire de l'événement, n'accepte aucune responsabilité, cela comprend les cas de négligence de la part du demandeur ou d'un tiers, et il ne peut être tenu responsable des participants à l'événement (ni des activités liées à l'événement).
9. Les candidats doivent remettre un rapport final par écrit à la Conservation de la Nation Sud décrivant le succès de l'événement avec le nombre de visiteurs, des photos, et la couverture de presse doit être transmise à la CNS au plus tard six semaines après l'événement.
10. Les chèques seront émis après que l'événement ait eu lieu et une fois que toutes les conditions imposées par la Conservation de la Nation Sud auront été respectées.
11. La CNS peut, à sa discrétion, choisir de renoncer à certaines conditions liées à l'approbation de la subvention.
12. Dans les cas où la subvention est destinée à une initiative permanente ou continue, les conditions de reconnaissance de la Conservation de la Nation Sud peuvent être révisées en conséquence.

J'ai (nous avons) lu et compris les dispositions ci-dessus et j'accepte (nous acceptons) de suivre les conditions demandées pour la subvention aux projets communautaires liés à l'environnement, comme indiqué. Je comprends (nous comprenons) que les fonds de subvention ne seront pas remis à moins que toutes les conditions soient remplies à la satisfaction de la Conservation de la Nation Sud.

Signature : \_\_\_\_\_ Nom (lettres carrées) : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_